



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/122/2026

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE LA BCEAO**

Juillet 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO, le cas échéant.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements informatiques et licences destinés au renforcement de l'infrastructure informatique de la Banque Centrale.

I.17. Allotissement

Le présent marché est constitué de trois (3) lots distincts ci-après, pour lesquels les soumissionnaires sont invités à présenter des offres :

Lot 1 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) ENVIRONNEMENTS VIRTUALISÉS DOTÉS CHACUN DE MACHINES PHYSIQUES, D'UN HYPERVISEUR ET INCLUANT UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE SSD AINSI QUE LES LICENCES LOGICIELLES ET DE SÉCURITÉ ASSOCIÉES

Chaque environnement sera doté de :

- serveurs physiques adéquatement dimensionnés ;
- un (1) TB Memory Module (DDR5-6400 RDIMM) ;
- huit (8) TB NVMe SSD - PCIe Gen5 (U.2) de stockage utile ;
- une (1) licence Hyperviseur ;
- quatre (4) licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite" ;
- deux (2) licences Microsoft Windows Server 2025 Standard Edition ;
- deux (2) licences Lightstreamer de 200 connexions simultanées chacune ;
- prestations d'installation, de configuration technique et de mise en service des équipements ;
- câbles 10GBE et accessoires de raccordement requis.

Lot 2 : FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE DEUX (2) APPLIANCES ORACLE DATABASE APPLIANCE (ODA) INCLUANT DES LICENCES PROCESSEUR ORACLE DATABASE AINSI QUE LES SUPPORTS ASSOCIÉS

- deux (02) Serveurs ODA X10-S (Small) ;
- quatre (4) licences processeur Oracle Database Enterprise Edition ;
- quatre (4) licences processeur diagnostic pack ;
- quatre (4) licences processeur tuning pack ;
- prestation d'installation, de configuration technique et de mise en service des équipements.

Lot 3 : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

- deux (2) pare-feux applicatifs WAF de modèle Ubika Waap Gateway, Box 1600 ;
- deux (2) pare-feux fortigate 121G.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

Toutefois, la validation de celles-ci reste à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le candidat devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2023, 2024 et 2025) ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique comprend :

- le formulaire de conformité technique joint en **annexe 3** dûment renseigné ;
- la description détaillée des équipements et des licences ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements et des licences proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.21.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint en **annexe 4** dûment renseigné ;
 - les frais liés aux prestations de services (installation et mise en service) : à chiffrer séparément.
 - un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
-

- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- le délai prévisionnel de livraison ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévus dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 7 août 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO - 122 - 2026 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai d'exécution

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu d'exécution de la prestation

La livraison des équipements commandés se fait DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO à l'adresse indiquée dans le tableau suivant :

- **Lot 1 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) ENVIRONNEMENTS VIRTUALISÉS DOTÉS CHACUN DE MACHINES PHYSIQUES, D'UN HYPERVISEUR ET INCLUANT UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE SSD AINSI QUE LES LICENCES LOGICIELLES ET DE SÉCURITÉ ASSOCIÉES**

PAYS	Lieu de livraison	Quantité	ADRESSES
SENEGAL	Siège	1	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar Tél. : (221) 33 839 05 00 Fax: (221) 33 823 93 35
	Dakar	1	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud, BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45 Fax : (221) 33 823 57 57

- **Lot 2 : FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE DEUX (2) APPLIANCES ORACLE DATABASE APPLIANCE (ODA) INCLUANT DES LICENCES PROCESSEUR ORACLE DATABASE AINSI QUE LES SUPPORTS ASSOCIÉS**

PAYS	Sites	Quantité	Adresses
SENEGAL	Siège	1	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar Tél. : (221) 33 839 05 00 Fax: (221) 33 823 93 35
	Dakar	1	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud, BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45 Fax : (221) 33 823 57 57

- **Lot 3 : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

PAYS	Lieu de livraison	Quantité	ADRESSES
SENEGAL	Siège	2	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar Tél. : (221) 33 839 05 00 Fax: (221) 33 823 93 35

I.27. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- **réception provisoire**, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements/licences et le constat de bon fonctionnement (Lot 1, 2 et 3). La réception provisoire ne pourra intervenir qu'après la signature d'un Procès-Verbal de Recette Technique (PVRT) actant le bon fonctionnement de l'installation ;

- **réception définitive**, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements/licences livrés (Lot 1, 2 et 3).

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements, après constatation de leur bon fonctionnement et la réalisation satisfaisante des services associés, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égale montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.29. Agrément du fabricant

Les soumissionnaires devront fournir pour chacun des lots, dans leurs offres, une attestation d'agrément émise par les constructeurs ou les fabricants de matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation.

NB : Le non-respect de cette clause peut être un motif de rejet de l'offre pour cause de non-conformité.

I.30. Garantie

Tous les équipements seront livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

Le prestataire garantit également la conformité de l'installation et de la mise en service.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

I.31. Formation et transfert de compétences

Aucune formation n'est sollicitée pour cet appel d'offres. Seul le transfert de compétences techniques pour l'exploitation des nouveaux environnements de virtualisation est attendu.

I.32. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau informatique, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour en tenir compte éventuellement si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel.

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les soumissionnaires sont invités à proposer dans leurs offres des équipements, licences et services conformément aux spécifications techniques ci-après.

II.1. LOT 1 : FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) ENVIRONNEMENTS VIRTUALISÉS DOTÉS CHACUN DE MACHINES PHYSIQUES, D'UN HYPERVISEUR ET INCLUANT UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE SSD AINSI QUE LES LICENCES LOGICIELLES ET DE SÉCURITÉ ASSOCIÉES.

II.1.1. Spécifications techniques attendues

Caractéristiques techniques minimales par environnement

- Serveur(s) de classe entreprise, format rack, bi-processeur x86 haute performance ;
- Hyperviseur de dernière génération ;
- 64 Processor Core, Intel Xeon 6505P processor (2.2 GHz/ 12-core/ 150W, Granite Rapids SP) ;
- 1 TB Memory Module (DDR5-6400 RDIMM) ;
- 8 TB NVMe SSD - PCIe Gen5 (U.2) de stockage utile ;
- LOM Module: Broadcom 10GbE, 2-port, Base-T NIC (BCM 57416) ;
- SMC 25/10GbE, 2-port SFP28 NIC (Intel E810).

Câbles

- câbles réseaux 10GBE et accessoires.

Licences par environnement

- une (1) licences Hyperviseur ;
- quatre (4) licences "Red Hat Entreprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite" ;
- deux (2) licences Microsoft Windows Server 2025 Standard Edition ;
- deux (2) licences Lightstreamer de 200 connexions simultanées chacune.

Le prestataire est tenu de livrer l'intégralité des licences requises pour le déploiement des environnements et la sécurisation des données. Il devra également inclure tout autre droit d'usage indispensable pour garantir une exploitation optimale du système, conformément aux préconisations techniques de l'éditeur.

II.1.2. Prestation de service

La prestation comprend l'installation, la configuration technique et la mise en service des équipements et logiciels. À ce titre, un (1) environnement de virtualisation sera déployé au niveau du Siège pour héberger la charge de production.

Le second environnement de virtualisation, destiné à recevoir la réplique des données et assurer la continuité d'activité, sera installé à l'Agence Principale de Dakar.

Le prestataire devra également procéder à la configuration de la réplique synchrone des données entre les deux environnements.

NB : Tous les équipements sont livrés neufs, avec la dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement et ne doivent pas être visés par la série « End-of-Sale » du constructeur. Les équipements doivent fonctionner sur 220v / 50hz au minimum.

Par ailleurs, les infrastructures proposées devront être pleinement compatibles avec l'environnement de sauvegarde existant, basé sur le logiciel EMC NetWorker (version 19.x) et les infrastructures Dell PowerProtect Data Domain DD6900, Dell ECS (Elastic Cloud Storage EX300) ainsi que Dell PowerProtect Cyber Recovery (CRS version 19.18) intégrant le module CyberSense (version 8.7).

II.2. LOT 2 : FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE DEUX (2) APPLIANCES ORACLE DATABASE APPLIANCE (ODA) INCLUANT DES LICENCES PROCESSEUR ORACLE DATABASE AINSI QUE LES SUPPORTS ASSOCIÉS.

II.2.1. Spécification techniques attendues

Chacun des deux serveurs ODA proposés devra avoir les caractéristiques, ci-après :

- ODA X10-S (Small) ;
- 1 Nœud (32 cœurs) ;
- 256 Go de RAM.

Pour les besoins en licences il s'agit de :

- 4 licences processeur Oracle Database.

II.2.2. Prestation de service

La prestation comprend l'installation, la configuration technique et la mise en service des appliances Oracle Database Appliance (ODA) ainsi que de l'instance "à vide" du système de gestion de base de données (SGBD) associé.

À ce titre, une (1) appliance ODA sera déployée sur le site de production situé au Siège tandis que la seconde sera installée sur le site de backup à l'Agence Principale de Dakar afin d'assurer la continuité des services et la reprise d'activité en cas d'incident.

L'adjudicataire doit procéder à la mise en rack, au déploiement et assister l'équipe interne pour le déploiement des bases de données, la configuration de la sauvegarde RMAN, et la mise en place de la réplication dataguard entre les appliances.

II.3. LOT 3 : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) pare-feux applicatifs WAF de modèle **Ubika Waap Gateway, Box 1600** de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement de 10 tunnels associées et deux (2) pare-feux fortigate 121G répondant aux caractéristiques minimales ci-après pour chaque pare-feu :

Pour les pare-feux applicatif Ubika Waap Gateway, Box 1600

Spécifications matérielles

- Serveur DELL R350 ;
- 6 ports ethernet de 1 Gbps ;
- disque dur interne : 2 x 1TB SATA 6G en RAID1 ;
- mémoire RAM : 2 x 8 GB ;
- double alimentation.

Performances du système

- bande passante : 500 Mbps ;
 - transaction SSL par seconde : 17000 ;
 - licences de fonctionnement pour 10 tunnels ;
 - Support de maintenance standard de 1 an.
-

Pour les pare-feux fortigate 121G

Spécifications matérielles

- 16 x Giga Ethernet RJ45 minimum ;
- 2 ports Giga Ethernet HA ;
- 4 ports SFP de 10 Gbits ;
- 8 ports SFP de 1 Gbits ;
- 4 modules SFP SR 10 Gbits de marque Cisco ;
- 4 modules SFP LR 10 Gbits de marque Cisco ;
- 8 modules SFP 1 Gbits de marque Cisco.

Performances du système

- débit IPsec VPN : 11,5 Gbps ;
- Nombre maximal recommandé de sessions SSL-VPN utilisateurs concurrentes : 1.5 Millions ;
- débit NGFW : 3,1 Gbps minimum ;
- débit IPS : 5,3 Gbps ;
- Threat Protection : 2.8 Gbps.

Licence et support requis : Bundle de 3 ans FortiCare et FortiGuard Enterprise Protection 8x5.

NB : Tous les équipements doivent être livrés avec la dernière version logicielle et toutes les licences nécessaires à leur bon fonctionnement.

II.4. PRESTATIONS DE SERVICES

II.4.1. Intégration des socles techniques

Les soumissionnaires devront inclure dans leurs offres les prestations, ci-après :

- la fourniture des composants matériels et logiciels requis pour la mise en place des environnements virtualisés dans les sites au Siège et à l'Agence Principale de Dakar ;
- l'assemblage et l'installation des serveurs dans les racks ainsi que leur mise en service ;
- l'installation et la configuration des composants matériels et logiciels de la manière la plus optimisée possible.

S'agissant des ODA, les soumissionnaires devront assurer l'installation, la configuration et la mise en service des appliances ODA ainsi que du système de gestion de base de données Oracle.

A l'issue des travaux des tests doivent être réalisés afin de vérifier et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des installations avant leur réception.

II.4.2. Transfert de compétences

Il est attendu des soumissionnaires la proposition d'un programme de transfert de compétences pour l'installation, l'administration, l'exploitation et la maintenance de premier niveau de la solution, de manière autonome.

En option, un programme de formation pourra être calibré pour deux (2) personnes, toutes compétences requises, et aboutir à des certifications délivrées par les constructeurs et éditeurs des composantes des solutions proposées.

II.4.3. Organisation du projet

Les soumissionnaires devront préciser tous les points d'organisation du projet, notamment les prérequis, le détail des prestations et un planning des travaux à réaliser ainsi que les livrables à produire.

Le prestataire retenu travaillera avec les équipes pluridisciplinaires de la Direction des Infrastructures Informatiques et Réseaux qui apportera, au besoin, les appuis nécessaires au bon déroulement de la mission.

II.4.4. Documentation

Le prestataire retenu devra fournir la documentation complète des diverses solutions, notamment :

- les schémas d'intégration et les documents de configuration et d'installation des systèmes ;
- un dossier d'architecture technique, décrivant les composants déployés ;
- un dossier d'exploitation contenant les procédures d'accès aux composants, les fichiers de licences et le détail des configurations.

Enfin, le prestataire retenu devra livrer toute la documentation des constructeurs et éditeurs des composants de la solution proposée.

II.4.5. Recette du projet

Le prestataire retenu devra fournir une procédure de recette permettant de :

- valider le bon fonctionnement des services attendus ;
- valider les procédures livrées ;
- mesurer à un instant T : la charge des serveurs hôtes (CPU, RAM, Interfaces réseau), la charge IOPS sur le stockage et le taux de déduplication.

A cet égard, Il devra proposer un dossier de réception dans lequel figureront, pour chaque fonctionnalité, la nature des tests à réaliser, les conditions de déroulement des tests et les résultats attendus.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de soumission (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'équipements destinés au renforcement des capacités de l'infrastructure informatique de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant global de.....FCFA HT/HD ou..... euros, soitFCFA (.....euros) pour le Lot 1,FCFA (.....euros) pour le Lot 2,FCFA (.....euros) pour le Lot 3.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			
Chiffre d'affaires			
Résultats nets			
Capacité d'autofinancement			

Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 3 : Formulaire de conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
Lot 1		
Caractéristiques techniques	Serveur(s) de classe entreprise, format rack, bi-processeur x86 haute performance	
	Hyperviseur de dernière génération par environnement	
	64 Processor Core, Intel Xeon 6505P processor (2.2 GHz/ 12-core/ 150W, Granite Rapids SP), par environnement	
	1 TB Memory Module (DDR5-6400 RDIMM), par environnement	
	8 TB NVMe SSD - PCIe Gen5 (U.2) de stockage utile, par environnement	
	LOM Module: Broadcom 10GbE, 2-port, Base-T NIC (BCM 57416), par serveur	
	SMC 25/10GbE, 2-port SFP28 NIC (Intel E810), par serveur	
	quatre (4) licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite", par environnement	
	câbles réseaux 10GBE et accessoires	
	deux (2) licences Microsoft Windows Server 2025 Standard Edition, par environnement	
	deux (2) licences Lightstreamer de 200 connexions simultanées chacune , par environnement	
	une (1) licence Hyperviseur, par environnement	
	prestation d'installation, de configuration technique, de mise en service des équipements et de réplication synchrone	
Lot 2		
Caractéristiques techniques	02 Serveurs ODA X10-S (Small)	
	1 Nœud (32 cœurs) / Serveur	

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
	256 Go de RAM / Serveur	
	4 licences processeur Oracle Database	
	prestation d'installation, de configuration technique et de mise en service des équipements.	
Lot 3		
Caractéristiques techniques Ubika Waap Gateway, Box 1600	02 Serveur DELL R350	
	disque dur interne : 2 x 1TB SATA 6G en RAID1 pour chaque serveur	
	mémoire RAM : 2 x 8 GB pour chaque serveur	
	une double alimentation pour chaque serveur	
	licences de fonctionnement pour 10 tunnels pour chaque serveur	
	Support de maintenance standard de 1 an pour chaque serveur	
Caractéristiques Pare-feus Fortigate 121G	Modèle fortigate	
	Modèle de module SFP SR 10 Gbits	
	Modèle de module SFP LR 10 Gbits	
	Modèle de module SFP 1 Gbits	
	Licence et support requis	

ANNEXE 4 : Formulaire de Décomposition offre financière

(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :
